

der celles que vous avez comme le rempart de vostre repos, Sans Songer a en faire de nouvelles pour destruire les antiennes.

Vous aurez Sceu que le Roy a pris Sa marche du costé de Picardie avec une armée de pres de ... [50 000] hommes pour obliger les anglois a faire une paix avantageuse avec la Holande [gemeint den Frieden von Breda vom 31. Juli 1667] et on croit que celle de Portugal se traite a Paris ... Si vous estiez pour rejeter ces propositions nouvelles qu'on pourra vous faire a Zug vous pouriez vous signaler dans le service du Roy en cette ocasion en laquelle je ne croy pas que les plus passionnez ayent la liberté que d'en parler comme on a fait des villes forestieres".³

- 1) Beat Jakob I. Zurlauben wurde erst 10 Jahre später, d.h. 1677 ein erstes Mal Ammann von Stadt und Amt Zug. s. Zumbach/Ammänner Nr. 89.
- 2) s. EA VI 1, 715 d
- 3) Die von Zurlauben angebrachte Dorsualnotiz bringt eine knappe kommentarlose Inhaltsangabe.

Original, in franz. Sprache, mit Siegel
AH 42, 307-309 - Blatt 307^V und 309^V leer

1667 Mai 14., Solothurn

A

SCHREIBEN DES [FRANZ. RESIDENTEN FRANÇOIS] MOUSLIER AN STADT-
UND AMTSRAT RITTER [BEAT JAKOB I.] ZURLAUBEN, ZUG

"Vous avez pû comprendre par ce que je vous avois mandé de la deputation de Bade [- Zurlauben war anlässlich der Gemeindeversammlung der Stadt Zug zum Tagsatzungsgesandten auf die Jahrrechnung nach Baden ernannt worden -] que je ne l'estimois pas tant pour vous, par la consideration de l'employ qui S'i peut trouver, que parceque je voyois qu'en en demeurant exclus, quelques uns eussent pû avoir d'autres pensées. Je me resjouis donc avec vous du succès que vous avez eu en vostre entreprise laquelle je Souhaite estre Suivie de toutes les autres que vous meritez.

La pension que vous avez promise ne vous manquera pas; Si ce n'est dans ce mois-cj ce sera dans les premiers jours de l'autre, le fonds en est a Lion, d'ou je l'attends et lundy prochain je fais partir les officiers pour l'aller prendre. Jl seroit mesme desja proche de la suisse Si on n'avoit point oublié d'envoyer un Passeport du Roy [L u d w i g XIV.] qui est necessaire pour le sortir du Royaume, lequel l'absence de M. le gouverneur de Lion [gemeint des

Lyonnais, Nicolas de Neufville, Duc de V i l l e r o y] a encore rendu plus necessaire. Je vous assure mesme que par le dernier ordinaire on m'a mandé qu'on pourvoira aussy dés le mois prochain au fonds de l'autre pension que j'ay promise pour la fin de l'année avec un fonds pour les contracts, bien que j'en aye desja amorty depuis la derniere Diette [wohl die Tagsatzung vom 7. Februar 1667 in Baden gemeint] pour pres des ... [600 000 L] que j'ay assuré que sa Majesté S'en acquitteroit par chaque année, et ainsy vous voyez que nos parolles et nos effects ne Sont guieres differends. J'espere que le temps en desabusera les jncredules et qu'en tesmoignant par vos Cantons de l'affec-tion a la france vous n'avez que des graces, bienfaits et toutes Sortes de favorables traitemens".¹

1) Die von Zurlauben angebrachte Dorsualnotiz bringt eine knappe kommentarlose Inhaltsangabe.

Original, in franz. Sprache, mit Siegel
AH 42, 310-312 - Blatt 311 und 312^v leer

98

1667 Mai 7., Solothurn

A

SCHREIBEN DES [FRANZ. RESIDENTEN FRANÇOIS] MOUSLIER AN STADT-
UND AMTSRAT, RITTER [BEAT JAKOB I.] ZURLAUBEN, ZUG

"Vous remarquerez assez que je fais bien de la differance de ceux qui nous assurent d'estre Serviteurs du Roy [L u d w i g XIV.] de parole et de ceux qui le sont en effect, et que ma creance pour les uns est differante de celle des autres. Mon jntention n'est que de concilier toutes choses; afin de pou-voir vous procurer plus facilement les avantages qui me Seront possibles; la pension S'approche et vous ne devez pas croire que je sois en demeure de ce que j'ay promis a Bade [- gemeint anlässlich der Tagsatzung vom 7. Februar 1667 -]¹, non Seulement pour cette année; mais encore pour la prochaine. Si vous faites nommer a cette Deputation vous entirerez de l'avantage contre ceux qui vous la peuvent disputer et cela Servira a vous affermir dans les choses que vous Souhaittez.² Vous ne me dites pas Si vous estes devenu Landame ou statalter de vostre Canton³, Je vous Souhaite l'un et l'autre".

1) s. EA VI 1, 699 b

2) Zurlauben war in der Tat wenig zuvor von der Gemeindeversammlung der Stadt Zug zum Tagsatzungsgesandten auf die Jahrrechnung nach Baden gewählt worden. vgl. AH 42/97